



LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR

PROJET PEDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

APPLICABLE A PARTIR DE
L'ANNEE ACADEMIQUE 2015-2016

Approuvé par le Conseil provincial du 29 mai 2015.

La Haute Ecole de la Province de Namur
Matricule : 9236701
Campus provincial - Rue Henri Blès 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 67 56 - Fax : 081/77 69 02
www.hepn.be

TABLE DES MATIERES

PARTIE I

1. Présentation générale de la Haute Ecole de la Province de Namur	4
1.1 Historique	4
1.2 Constitution et caractéristiques de la Haute Ecole	4
2. Structures de la Haute Ecole	5
2.1 Structures provinciales	5
2.2 Siège du Pouvoir organisateur.....	5
2.3 Siège social et administratif	5
2.4 Sites, catégories, sections.....	5
2.5 Les organes de gestion et de concertation au sein de la Haute Ecole.....	8
3. Projet éducatif des établissements provinciaux d'enseignement de la Province de Namur	11
3.1 Déclaration d'intentions.....	11
3.2 Orientations générales de son enseignement	11

PARTIE II - Projet pédagogique, social et culturel **13**

Chapitre I	Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour intégrer les objectifs généraux de l'enseignement supérieur visés au titre I ^{er} du décret du 31 mars 2004.....	13
Chapitre II	Définition des missions de la Haute Ecole, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions.....	14
Chapitre III	Définition des spécificités de l'enseignement de type court dispensé par la Haute Ecole	16
Chapitre IV	Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute Ecole et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités	17
Chapitre V	Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec.....	18
Chapitre VI	Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante au sein de la Haute Ecole, entre les Hautes Ecoles et avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers	19
Chapitre VII	Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute Ecole et de circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités de la Haute Ecole	20

Chapitre VIII	Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute Ecole dans son environnement social, économique et culturel	21
Chapitre IX	Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de qualité au sein de la Haute Ecole	22
Chapitre X	Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignement dispensé par la Haute Ecole	24

ANNEXE

Charte de l'Enseignement officiel	25
---	----

PARTIE I

1. PRESENTATION GENERALE DE LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR (HEPN)

1.1 Historique

En **1877**, la Députation Permanente de la Province de Namur crée une école de Sage-Femmes qui deviendra l'Ecole Provinciale d'Infirmières, d'Infirmiers et d'Accoucheuses - EPIIA.

En **1988**, la Province crée l'Institut Supérieur de Gestion Hôtelière (ISGH) sur le site de l'Ecole Hôtelière Provinciale qui a vu le jour en 1937, et l'Institut Supérieur Provincial d'Agriculture de Ciney - ISPAC - sur le site de l'Ecole d'Agriculture de Ciney qui s'y est installée en 1921. Cette offre de formation sera complétée en **1989** par la création de l'Institut Supérieur Provincial de Secrétariat de direction - option langues, par une spécialisation en soins infirmiers "pédiatrie" et en **1991** par une spécialisation "infirmière sociale".

En application du décret du 5 août **1995** fixant l'organisation générale de l'Enseignement Supérieur en Hautes Ecoles (article 55 – paragraphe 1^{er}) la Haute Ecole de la Province de Namur est constituée au 1^{er} septembre **1996**. Elle rassemble les différents instituts cités ci-dessus.

Durant les années 2000, la Haute Ecole de la Province de Namur diversifie le graduat en secrétariat de direction en organisant une option "secrétariat médical". Dans la catégorie paramédicale, elle organise en collaboration avec l'HENAM une spécialisation en salle d'opération ainsi qu'une spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie. En 2009, un "bachelier en coopération internationale" unique en Belgique francophone est créé. L'année académique 2012-13 voit l'ouverture de deux nouveaux bacheliers :

- « Conseiller en développement durable ».
- « *Psychomotricité* » (en co-diplomation avec la HEAJ)

Aujourd'hui, la Haute Ecole de la Province de Namur compte plus de 1300 étudiants.

1.2 Constitution et caractéristiques de la Haute Ecole

La création d'une Haute Ecole repose sur un Projet Pédagogique, Social et Culturel (PPSC) tel que le définit l'article 6 du décret du 05/08/1995 fixant l'organisation générale de l'Enseignement Supérieur en Hautes Ecoles, et qui est l'expression des intentions du Pouvoir organisateur.

Le Projet Pédagogique, Social et Culturel précise l'ensemble des moyens que le Pouvoir Organisateur met en œuvre afin d'atteindre les 10 objectifs fixés par le décret repris ci-dessus. Il explicite ainsi les lignes de force de l'enseignement dispensé à la Haute Ecole.

La Haute Ecole de la Province de Namur relève de l'Enseignement officiel neutre subventionné et souscrit à la Charte de l'Enseignement Officiel¹.

Son Pouvoir Organisateur "Province de Namur" est constitué du Conseil Provincial et du Collège Provincial (organe exécutif).

La Haute Ecole souscrit au Projet Educatif des établissements provinciaux d'enseignement de la Province de Namur.

¹ Voir annexe 1.

2. STRUCTURES DE LA HAUTE ECOLE

La Haute Ecole de la Province de Namur respecte les structures décrétales de la Communauté française concernant la constitution et la gestion d'une Haute Ecole. Elle s'inscrit également dans les structures mises en place par son Pouvoir Organisateur "Province de Namur" tant pour sa gestion financière que pédagogique.

2.1 Structures provinciales

La Haute Ecole dépend des structures provinciales suivantes :

- Le Conseil provincial,
- Le Collège provincial,
- Le service du Directeur Général,
- Le service du Directeur Financier,
- L'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation (APEF).

2.2 Sièges du Pouvoir organisateur de la Haute Ecole

GOUVERNEMENT PROVINCIAL
Place Saint Aubain 2
5000 NAMUR

2.3 Siège social et administratif de la Haute Ecole

Rue Henri Blès, 188-190
5000 NAMUR

2.4 Sites, catégories, sections

▪ SITE DU CAMPUS PROVINCIAL

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 67 56
Fax : 081/77 69 02

Catégorie ECONOMIQUE

Bachelier ASSISTANT DE DIRECTION

*OPTION LANGUES ET GESTION
OPTION MEDICAL*

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 52 81
Fax : 081/77 69 02
Courriel : bac.assistant@province.namur.be

Bachelier en COOPERATION INTERNATIONALE

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 52 54
Fax : 081/77 69 02
Courriel : bac.cooperation@province.namur.be

Bachelier *CONSEILLER EN DEVELOPPEMENT DURABLE*

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 52 81
Fax : 081/77 69 02
Courriel : bac.developpement@province.namur.be

Catégorie PARAMEDICALE

*Bachelier en SOINS INFIRMIERS
et spécialisations en PEDIATRIE, en GERIATRIE et PSYCHOGERIATRIE*

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 57 84
Fax : 081/77 69 03
Courriel : bac.paramedical@province.namur.be

Bachelier SAGE-FEMME

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 57 84
Fax : 081/77 69 03
Courriel : bac.paramedical@province.namur.be

Bachelier en PSYCHOMOTRICITE (en co-diplomation avec la HEAJ)

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 53 63
Fax : 081/77 69 03
Courriel : bac.paramedical@province.namur.be

Formations continuées dans le domaine paramédical

Rue Henri Blès, 188-190 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 53 63
Fax : 081/77 69 03
Courriel : bac.paramedical@province.namur.be

▪ **SITE "CITADELLE"**

Catégorie ECONOMIQUE

Bachelier en GESTION HOTELIERE

Rue de l'Ermitage 2 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/77 68 35
Fax : 081/72 94 99
Courriel : bac.hotellerie@province.namur.be

▪ **SITE DE CINEY**

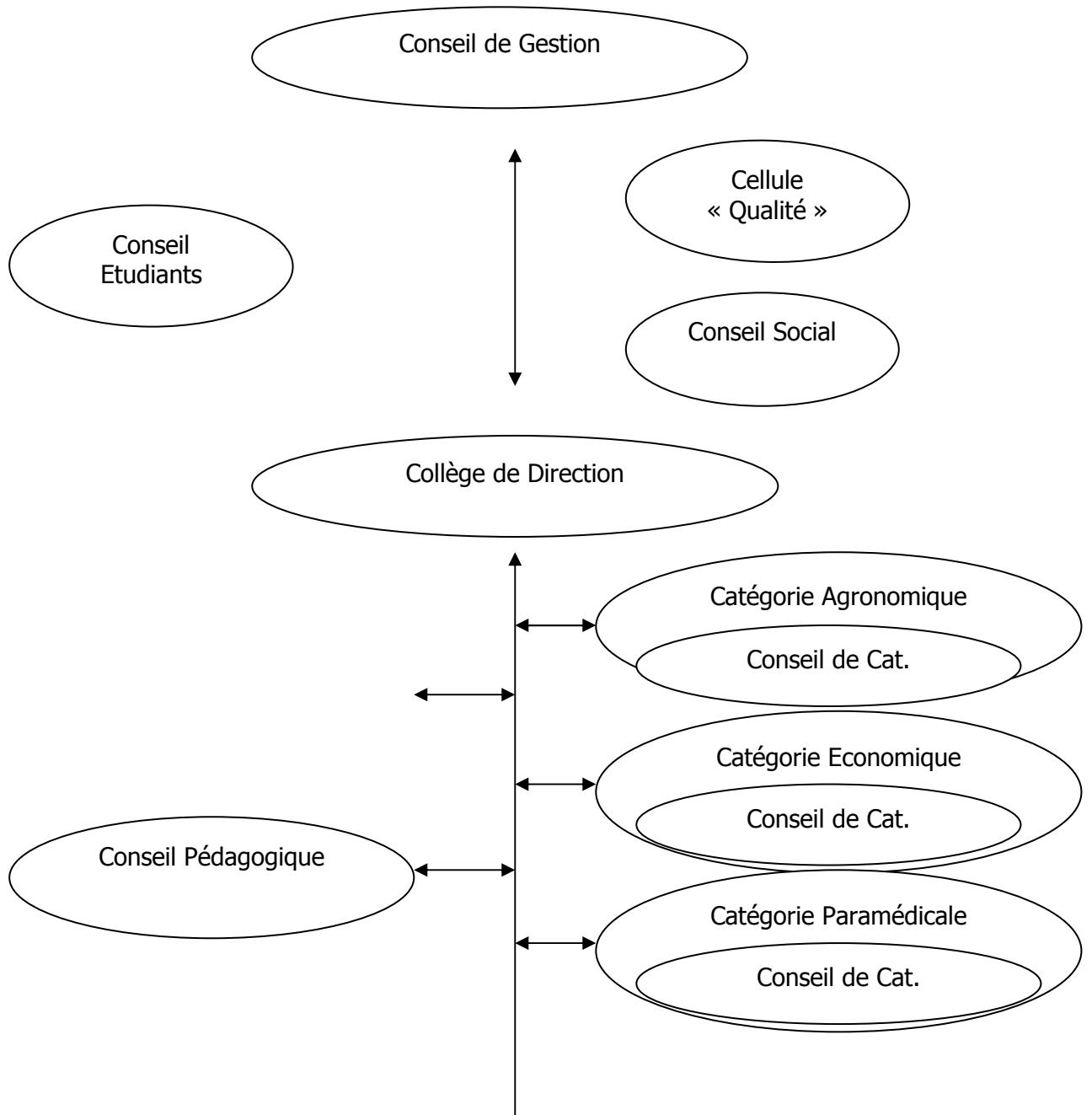
Catégorie AGRONOMIQUE

*Bachelier en AGRONOMIE FINALITE AGRO-INDUSTRIES ET BIOTECHNOLOGIES
FINALITE ENVIRONNEMENT
FINALITE TECHNIQUES ET GESTION AGRICOLES*

Avenue de Namur, 61 - 5590 CINEY
Tél. : 081/77 59 29
Fax : 083/22 01 86
Courriel : bac.agronomie@province.namur.be

2.5 Les organes de gestion de consultation et de concertation au sein de la Haute Ecole

2.5.1. Schéma des organes



2.5.2 Organes de gestion et de consultation : composition et compétences

Pour :

Le Conseil de Gestion ;
Le Collège de Direction ;
Le Conseil Pédagogique ;
Le Conseil Social ;
Les Conseils de Catégorie ;

Toutes les informations relatives aux organes de gestion et de consultation (compétences, fonctionnement et mode de représentation de leurs membres) sont décrites dans le statut organique de la HEPN (en annexe).

LA CELLULE « Qualité »

Depuis la publication du décret du 14 novembre 2002 créant l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) la Haute Ecole a constitué une cellule qualité. Celle-ci est composée de professeurs et d'étudiants issus des différentes catégories. Les membres du personnel y sont désignés, sur base volontaire, par le PO sur proposition du Collège de direction. La composition est revue chaque année académique. La cellule est coordonnée par un de ses membres qui y consacre 5/10e d'un horaire de Maître assistant. Les membres étudiants sont désignés par le CE.

LE CONSEIL DES ETUDIANTS

Composition

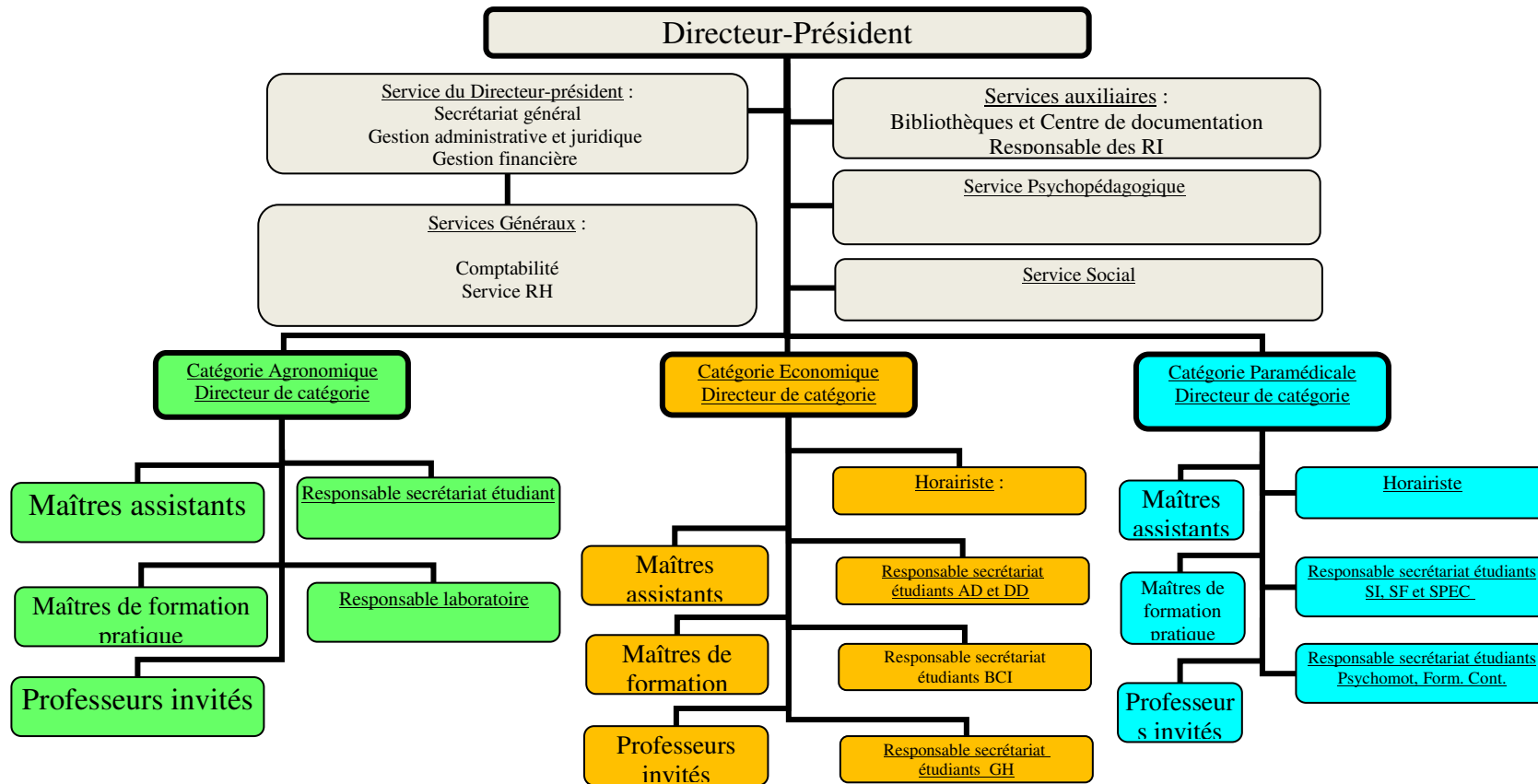
Le Conseil des étudiants est composé de 7 membres au moins, élus chaque année par et parmi l'ensemble des étudiants de la Haute Ecole dont au moins 1 par catégorie de la Haute Ecole.

Compétences

Le Conseil des étudiants a pour mission :

- de représenter tous les étudiants de la Haute Ecole ;
- de défendre et de promouvoir les intérêts des étudiants de la Haute Ecole, notamment sur toutes les questions relatives à l'enseignement, à la pédagogie et à la gestion de leur Haute Ecole;
- de susciter la participation active des étudiants de la Haute Ecole en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de citoyen actif, responsable et critique au sein de la société et de leur Haute Ecole;
- d'assurer la circulation de l'information entre les autorités de la Haute Ecole et les étudiants;
- d'assurer la continuité de la représentation, notamment par la participation à la formation des représentants étudiants;
- d'informer les étudiants sur leurs droits, sur la vie de la Haute Ecole et sur les possibilités pédagogiques qui leur sont offertes.

2.5.3. Organigramme des SERVICES de la HEPN



3. PROJET ÉDUCATIF DES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX D'ENSEIGNEMENT LA PROVINCE DE NAMUR

En tant qu'école relevant du Pouvoir organisateur "Province de Namur", la Haute Ecole de la Province de Namur souscrit au projet éducatif qui suit.

1. Déclaration d'intentions

Dans le cadre de l'enseignement qu'elle organise, la Province de Namur a élaboré un projet éducatif qui définit ses intentions et les attitudes éducatives communes qu'elle promeut au sein de ses écoles, dans le respect de la Charte de l'Enseignement Officiel. Ce projet se base sur des valeurs qu'elle s'efforce d'ailleurs de promouvoir dans tous ses secteurs d'activités :

- le principe de neutralité qui garantit le respect des convictions personnelles de chacun;
- le principe de l'égalité et de la justice sociale;
- le principe démocratique comme fondement du fonctionnement de ses institutions;
- la reconnaissance de chaque individu dans son identité et son rôle de citoyen.

Se fondant sur ces principes de base, la Province de Namur reconnaît le rôle primordial de l'enseignement et de la culture dans la construction d'une société démocratique. Son projet éducatif constitue le fondement de ses institutions scolaires et détermine sa politique éducative : ses orientations pédagogiques, son mode de fonctionnement, les attitudes didactiques et les procédures méthodologiques.

Adhérant au décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité dans l'enseignement de la Communauté, la Province de Namur se fixe comme devoir de transmettre à l'élève/étudiant les connaissances et les méthodes qui lui permettent d'exercer librement ses choix, de rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle et d'amener l'élève/étudiant à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain.

Ce projet veut répondre aux questions fondamentales :

- Quelles écoles pour quels adolescents/adultes ?
- Quels citoyens pour quelle société ?

Bien qu'étant tributaire des composantes économiques, culturelles, sociales, philosophiques, politiques de la société dont elle est inévitablement le reflet, l'école se doit d'être avant tout dynamique et progressiste, afin de former des adultes capables de modifier le cours des événements, par une insertion sociale réussie.

L'école se doit d'être au service de l'élève/étudiant, en lui permettant de développer au mieux ses potentialités par une réponse adaptée aux besoins individuels et collectifs. Elle prétend former des individus qui soient les artisans de leur propre épanouissement et d'une société juste, ouverte et harmonieuse.

2. Orientations générales de son enseignement

Quels adultes veut-on former ?

Quels types d'écoles veut-on développer ?

Quel type d'enseignement veut-on promouvoir ?

A. Des individus épanouis, autonomes, ouverts à leur environnement, capables d'écoute, d'échanges, d'adaptabilité et d'action

Un enseignement respectueux de chaque individu dans sa globalité favorisant l'épanouissement personnel, par la culture de la réussite et le développement de l'estime de soi.

Un enseignement visant à développer les potentialités de chacun par un accès aussi large que possible au Savoir. "A l'égalité d'accès à l'école, ne correspond pas forcément une égalité des chances de réussite".

L'école doit offrir à chaque individu, par une pédagogie différenciée, des chances égales d'être éduqué, instruit et formé.

B. Des citoyens responsables, solidaires et tolérants, capables de contribuer au développement social et culturel.

Une école qui soit un milieu de vie où se développent, dans un esprit démocratique, les rapports sociaux entre individus de milieux socioculturels différents.

Un enseignement basé sur le dialogue et l'engagement réciproque des différents acteurs dans l'élaboration des projets.

Un enseignement favorisant le questionnement, la recherche d'informations, la réflexion, la prise de décisions.

Un enseignement visant à développer l'esprit critique et le sens des responsabilités.

C. Des professionnels capables de :

Construire leurs savoirs, savoir-faire, savoir-être.

S'insérer dans la vie économique, sociale et culturelle.

- Une école perméable au monde extérieur, créant des liens avec l'activité productive et avec les partenaires associatifs, institutionnels et économiques, reconnus comme outils de formation.

Contribuer à l'évolution de la profession, en tant qu'acteurs responsables, critiques et créatifs.

- Un enseignement créant des liens entre la théorie et la pratique.
- Un enseignement favorisant la réflexion sur les techniques, visant à rendre les élèves/étudiants capables de dépasser "les recettes" et de se donner une représentation intelligente des technologies avec leurs implications pratiques et sociales.
- Un enseignement visant à former des professionnels capables de s'adapter, de s'autoformer et de s'autoévaluer.

PARTIE II

PROJET PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Le projet pédagogique, social et culturel - PPSC - précise et décrit les moyens spécifiques mis en œuvre par le Pouvoir organisateur afin de répondre aux missions de l'enseignement supérieur organisé en Hautes Ecoles en Communauté Française.

Chapitre I

Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour intégrer les objectifs généraux de l'enseignement supérieur visés au titre I^{er} du décret du 31 mars 2004

- a) Soutenir les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, solidaires et tolérants, capables de contribuer au développement social et culturel de la société

Moyens institutionnels

Les autorités de la Haute Ecole :

- encouragent la participation des étudiants aux réflexions, débats et propositions émanant des différents organes de concertation tels que définis dans le décret du 05/08/1995 en veillant à une organisation horaire permettant cette participation et compatible avec les horaires de cours, en fournissant tous les documents nécessaires;
- soutiennent les étudiants dans la diffusion des informations en mettant à leur disposition sur les différents sites les supports utiles (valves...);
- rencontrent les représentants du Conseil étudiant en début de chaque année académique afin de faciliter les échanges sur les problèmes rencontrés à la Haute Ecole et les projets des étudiants;
- facilitent l'organisation des élections du Conseil des étudiants, suivant les réglementations en vigueur.

Moyens pédagogiques

La Haute Ecole encourage les pédagogies actives se basant sur une démarche scientifique et favorisant la participation de chacun, le questionnement et la réflexion critique, l'autonomie.

La Haute Ecole :

- encourage la découverte de la diversité socioculturelle;
- favorise les interactions entre les étudiants des différentes sections, des différents sites, en soutenant des activités pédagogiques transversales.

b) Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants

La Haute Ecole est attentive au développement personnel des étudiants dans toutes ses composantes et tient compte des différentes étapes de leur évolution en tant que jeunes adultes responsables :

- en les accompagnant dans l'adaptation aux exigences de l'Enseignement supérieur à travers l'organisation de cours propédeutiques et de modules méthodologiques;
- en organisant des groupes/classes à taille humaine favorisant les échanges, la connaissance réciproque, source potentielle de la création de liens;
- en soutenant les échanges professeurs/étudiants, complémentaires au cours;
- en suscitant le développement de démarches autonomes lors des activités d'insertion professionnelle;
- en veillant à ce que tous aient accès aux technologies de l'information sur les différents sites;
- en organisant la possibilité d'un soutien psycho-social et pédagogique individualisé lors des difficultés rencontrées par les étudiants.

c) Former les étudiants en vue de leur permettre de jouer un rôle actif dans le monde socioéconomique

La Haute Ecole :

- favorise les relations avec le monde socioéconomique afin de garantir aux étudiants une formation de haut niveau en adéquation avec les besoins de la société.
- recourt à de nombreux professionnels des secteurs d'activités dans lesquels s'inscrivent les formations dispensées afin d'assurer des contenus de formation actualisés en permanence et de permettre des échanges critiques entre les différents acteurs.

La Haute Ecole favorise un enseignement :

- utilisant la dynamique théorie/pratique permettant aux étudiants de développer leurs capacités à construire des projets professionnels à la pointe des secteurs d'activité;
- intégrant l'analyse des processus humains à l'œuvre dans la production des biens et des services;
- développant les capacités d'adaptation, d'auto évaluation, de recherche personnelle.

Chapitre II

Définition des missions de la Haute Ecole, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment des enseignants, dans le cadre de ces missions

Les missions de la Haute Ecole définies dans le décret du 05/08/1995 complété par le décret du 31 mars 2004, sont :

- la formation initiale et continuée;
- la recherche appliquée;
- les services à la collectivité.

La Haute Ecole de la Province de Namur considère ces trois grandes missions de la manière suivante :

a) La formation initiale

La formation initiale est le "métier" prioritaire de la Haute Ecole, fondant son existence. A ce titre, elle y consacre l'essentiel de ses moyens humains, matériels, financiers.

Par le choix et l'excellence des formations qu'elle organise, elle participe pleinement à l'évolution sociale, économique et culturelle de la société, en veillant à l'actualisation régulière des programmes en fonction des évolutions scientifiques, techniques, économiques, sociales et culturelles.

La Haute Ecole respecte les dispositions réglementaires de la Communauté française en matière d'Enseignement supérieur de plein exercice et de type court permettant aux étudiants d'obtenir un diplôme facilitant leur insertion professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de poursuivre des cursus dans l'enseignement supérieur. Par exemple : des spécialisations ou des masters.

Outre les compétences techniques enseignées et liées à des métiers spécifiques, la Haute Ecole se préoccupe de la formation humaine des étudiants en vue de leur permettre de s'adapter harmonieusement dans des systèmes socio-économiques et culturels en évolution constante.

La formation continuée

La Haute Ecole est soucieuse de s'inscrire dans la perspective de "la formation tout au long de la vie". Sa taille modeste l'incite à privilégier des co-organisations, principalement au sein du Pôle Académique de Namur.

Elle offre des formations continues répondant à des besoins des secteurs d'activités correspondant aux études de bacheliers qu'elle organise.

La recherche appliquée

La Haute Ecole s'inscrit dans sa mission "recherche appliquée" de la manière suivante :

- **au niveau des enseignants :**
 - en organisant la réflexion des équipes pédagogiques sur différents thèmes de recherche;
 - en favorisant la participation de membres du personnel enseignant à des projets originaux.

▪ **au niveau des étudiants :**

- en dispensant des cours de méthodologie de la recherche dans plusieurs sections.
- en incitant les étudiants à réaliser des travaux de fin d'études et d'y appliquer les principes de base de la recherche appliquée.

Les services à la collectivité

Des services à la collectivité sont assurés par la Haute Ecole de la Province de Namur de plusieurs manières :

- par la formation de futurs professionnels de haut niveau dans les secteurs de l'agronomie, de l'économie et de la santé qui, par leur engagement professionnel et citoyen, participeront pleinement au développement de la société;
- par la réalisation de stages étudiants en entreprises du secteur marchand et non-marchand et participant activement au questionnement et à l'évolution des pratiques professionnelles;
- par la réalisation, d'activités d'information ouvertes à un large public ;
- par la recherche permanente de collaborations avec les secteurs économique, social et culturel et sa participation active au Pôle Académique de Namur.
- Par l'accueil et l'information des élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire pour les guider dans leur orientation et le choix d'études supérieures

b) Articulation des trois grandes missions (formation, recherche, services à la collectivité) entre elles

La Haute Ecole considère que les trois grandes missions de l'enseignement supérieur de plein exercice et de type court sont complémentaires et que les activités respectives de ces missions se nourrissent l'une l'autre et contribuent à l'excellence de la formation professionnelle et citoyenne.

Elles contribuent également à la valorisation des compétences des différents acteurs et représentent un potentiel important de motivation professionnelle pour le personnel et les étudiants de la Haute Ecole.

Les moyens sont prioritairement affectés à la formation initiale. Néanmoins, la Haute Ecole de la Province de Namur cherche à développer les autres missions et leurs différents volets, en se tenant bien informée de l'expression des besoins socio-économiques et des opportunités lui permettant de développer ses activités notamment en constituant des réseaux de partenariat dans les domaines scientifiques, économiques, sociaux et culturels.

c) Disponibilité des acteurs, notamment des enseignants

Les autorités de la Haute Ecole gèrent et animent les missions de l'enseignement supérieur en y associant le personnel administratif et enseignant dans la mesure de leur disponibilité et de leur statut. Elles fournissent toutes les informations utiles permettant de favoriser l'émergence de projets novateurs, la poursuite originale des objectifs de ces missions.

Chapitre III

Définition des spécificités de l'enseignement de type court dispensé par la Haute Ecole

Organisé en un seul cycle, comptant 3 ou 4 années d'études, l'Enseignement supérieur de type court dispensé à la Haute Ecole développe les caractéristiques suivantes :

- **un enseignement qui favorise la relation apprentissage théorique - apprentissage pratique**
 - par des mises en situation et des exercices organisés à la Haute Ecole en lien étroit avec les exigences des métiers faisant partie des secteurs concernés par les formations : laboratoires scientifiques, informatiques, de langues, des techniques infirmières et sages-femmes, découverte des techniques de métiers du secteur hôtelier. Ces mises en situation impliquent obligatoirement un lien étroit avec les données théoriques;
 - par une organisation pédagogique de proximité avec la constitution de groupes d'étudiants à taille humaine qui permettent les échanges de connaissances;
 - par un encadrement personnalisé et individualisé lors des stages en entreprises et expériences d'intégration professionnelle;
 - par un travail de fin d'études approfondi demandant aux étudiants de faire la preuve et d'une excellente maîtrise des dimensions théoriques et pratiques du sujet traité, et de leurs articulations, intégrant les aspects fondamentaux de la recherche scientifique ou démontrant d'excellentes capacités d'analyse technique.

- **un enseignement professionnalisant en phase avec les évolutions des secteurs et des métiers**
 - par des contacts fréquents avec les acteurs des milieux professionnels concernés dans lesquels s'insèrent les étudiants;
 - par le recours à des spécialistes lors de certains cours et jury de travaux de fin d'études;
 - par des réunions pédagogiques favorisant les échanges entre les acteurs des formations;
 - par des réunions de coordination sur les programmes de cours, sur l'évolution nécessaire des grilles/programmes.

- **un enseignement qui développe les compétences humaines de chacun**
 - par des pratiques pédagogiques amenant les étudiants à l'apprentissage de l'auto-critique positive, source d'autonomie et de responsabilité;
 - par des réunions régulières des enseignants favorisant les échanges et le questionnement des attitudes et pratiques pédagogiques.

- **un enseignement qui incite à la recherche et à l'excellence :**
 - par l'accès à une bibliothèque spécifique sur chaque site de la Haute Ecole;
 - par la possibilité d'une mise à disposition de supports pédagogiques facilitant la compréhension et l'intégration des matières vues au cours, par des exercices mis en ligne;
 - par la diffusion d'informations relatives à l'enseignement et à l'évolution des réalités professionnelles des terrains;
 - par l'organisation d'expositions, visites et conférences.

Chapitre IV

Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute Ecole et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités

La Haute Ecole de la Province de Namur fait partie de l'Enseignement Officiel Subventionné. Elle adhère à la Charte de l'Enseignement Officiel et au projet éducatif des établissements d'enseignement de la Province de Namur.

Les lignes de force qui constituent les spécificités de son appartenance et sur lesquelles s'appuie le Projet pédagogique, social et culturel sont partagées par l'ensemble des personnels oeuvrant au sein de la Haute Ecole.

A travers le constat d'un monde en transformation rapide, dans lequel les sociétés sont en interconnexion permanente, la Haute Ecole s'attache à

- promouvoir le respect des différences;
 - affirmer les valeurs de tolérance, de liberté, de démocratie;
 - favoriser les pratiques solidaires;
 - valoriser le développement personnel;
 - développer l'excellence professionnelle.
- **Promouvoir le respect des différences**
 - par la pratique d'attitudes de neutralité bienveillante qui garantissent à chacun une expression respectueuse de ses convictions personnelles;
 - par une écoute vigilante afin que les expressions personnelles ne deviennent pas source de conflits au sein de la Haute Ecole;
 - par l'encouragement à la créativité, au développement de projets culturels et de formation.
- **Affirmer les valeurs de tolérance, de liberté et de démocratie**
 - Pluraliste, la Haute Ecole accueille des publics venus de tous les horizons et de toutes les conditions.
 - Elle réactualise régulièrement son règlement des études et des examens (REE) en fonction des nouvelles réglementations. Tout en maintenant un cadre structurant, propice à la réussite des études le REE tend à répondre au mieux aux aspirations des étudiants..
 - Elle questionne les différents acteurs participant aux organes de concertation sur les difficultés rencontrées et les solutions envisagées.
- **Favoriser les pratiques solidaires**
 - La Haute Ecole dispose d'un nombre raisonnable de places pour des étudiants issus de pays hors Union Européenne
 - Elle encourage des activités transversales développant les pratiques solidaires.
 - Elle participe à des projets de coopération internationale.
 - Elle organise des activités de sensibilisation à la solidarité Nord/Sud.
- **Valoriser le développement personnel**
 - Les autorités de la Haute Ecole sont à l'écoute des besoins des groupes d'acteurs de la communauté éducative, dans le respect de leurs spécificités.
 - Elles cherchent les réponses aux problèmes rencontrés en favorisant la concertation.
 - Elles sont attentives aux pratiques permettant l'analyse critique, la remise en question personnelle.

- **Développer l'excellence professionnelle.**

- La Haute Ecole s'engage dans la formation des personnels administratif et enseignant et développe l'ouverture aux différents secteurs d'activités en lien avec ses formations.
- Elle s'assure de la participation d'experts, issus du monde professionnel, en qualité de jury lors de la présentation ou de la défense des TFE

Chapitre V

Description des moyens mis en oeuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec

Pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec, la Haute Ecole est soucieuse de fournir aux étudiants un encadrement et un accompagnement de qualité tout au long de leur cursus.

Elle les incite à une présence assidue aux cours et leur propose :

- un accueil personnalisé et une information claire et précise sur les connaissances et compétences développées au cours de la formation choisie ainsi que sur l'organisation et le règlement des études et des examens;
- un programme d'études adapté tenant compte des mesures prévues par la législation en matière de dispenses, de passerelles, d'étalement et de valorisation de l'expérience acquise;
- un enseignement en groupes-classes restreints favorisant la participation et la dynamique des échanges avec les enseignants;
- des modules propédeutiques, organisés dès le début de l'année académique, en vue de restaurer ou d'approfondir les matières pré-requises au type d'études;
- des modules méthodologiques organisés en petits groupes qui ont trait, entre autres, à la gestion du temps et du stress, à l'acquisition de méthodes de travail, à l'organisation de l'étude et à la préparation aux examens;
- un apprentissage graduel de manière à favoriser l'acquisition, l'exploitation et la consolidation des connaissances de base et spécialisées;
- une intégration progressive et cohérente des stages dans l'ensemble du dispositif de formation;
- un suivi pédagogique continu et une évaluation formative constante lors de séances d'exercices dirigés et en stage;
- une répartition harmonieuse sur l'année académique des épreuves certificatives et des sessions d'examens;
- une communication claire des méthodes pédagogiques et des types d'évaluation appliqués; un accompagnement et un encadrement pédagogique privilégié pour le Travail de Fin d'Etudes.

En cas de difficultés :

- un accompagnement individuel, une analyse des problèmes rencontrés et une guidance pour une meilleure prise de conscience des ressources disponibles et des moyens à mettre en oeuvre pour mener à la réussite;
- des séances de remédiation spécifiques tant pour les cours théoriques que pratiques;
- des tutorats menés par des pairs pour les aider dans leur apprentissage personnel et stimuler l'esprit d'entraide et encourager l'émergence de relations sociales entre étudiants;
- un soutien et une aide à la réorientation et à la construction de nouveaux projets d'études ou professionnels;
- un suivi psychosocial.
- en collaboration au sein du Pôle Académique de Namur, la possibilité de participer à des projets de réorientation, entre autres, le projet « REBOND » qui encadre les étudiants qui souhaitent se réorienter en cours de cursus.

La Direction, les équipes pédagogiques, administratives et le Service d'Aide à la Réussite oeuvrent en étroite collaboration et en concertation.

La HEPN organise ainsi l'accueil des étudiants à besoins spécifiques. L'accès pour tous à un enseignement de qualité, ouvert à tous est un objectif que nous poursuivons. Pour faciliter l'accès aux étudiants à besoins spécifiques, la HEPN propose un service psychopédagogique d'accompagnement. Ce service accompagne et soutient l'étudiant tout au long de ton parcours académique, facilite son intégration, et l'accompagne dans le développement de son autonomie.

Pour être reconnu comme étudiant bénéficiaire, il doit faire une demande d'accompagnement auprès du service psychopédagogique via un formulaire en ligne.

Chapitre VI

Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante au sein de la Haute Ecole, entre les Hautes Ecoles et avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers

La Haute Ecole a créé un service "Relations internationales" afin de favoriser la mobilité étudiante dans le cadre des recommandations européennes du sommet de Bologne du 31 mars 2004.

Elle fournit toutes les informations utiles pour l'obtention de bourses attribuées à des projets de mobilité, tant pour les enseignants que pour les étudiants.

Elle établit des contrats de stages avec des organisations extérieures permettant aux étudiants intéressés de réaliser leurs projets.

Elle développe un réseau de contacts personnalisés en vue d'intensifier les échanges.

La Haute Ecole :

- pratique des échanges internationaux ponctuels entre des groupes d'étudiants accompagnés d'enseignants;
- développe une concertation avec les autres Hautes Ecoles , notamment au sein du Pôle académique de Namur, en vue de faciliter la mobilité dans les cursus;
- noue des relations privilégiées avec des universités pour favoriser le passage entre les deux types d'enseignement en respectant les procédures administratives;
- informe régulièrement les étudiants sur les modalités relatives aux conditions d'inscription dans l'enseignement supérieur de type long.
- participe activement aux programmes : « Erasmus », « Erasmus Belgica » et « Fame ».

Chapitre VII

Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute Ecole et de circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités de la Haute Ecole

Modalités d'organisation et de participation

Respectant le décret du 05/08/1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, la Haute Ecole se dote des organes de gestion et de consultation suivants :

- Conseil de gestion;
- Conseil pédagogique;
- Conseils de catégorie;
- Conseil social.

Deux organes sont associés à la gestion de la Haute Ecole :

- le Conseil des étudiants, qui s'organise de manière autonome en vertu du décret du 21/9/2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur ;
- la Commission paritaire locale (COPALOC) : ses compétences, sa composition et son fonctionnement sont réglés par les articles 93 à 96 du décret du 6 juin 1994 et par l'AGCF du 13 septembre 1995.

Le Pouvoir organisateur de la Haute Ecole fixe le nombre de représentants pour chaque catégorie d'acteurs en fonction du pourcentage prévu par le décret.

La gestion de la Haute Ecole repose sur le principe de la participation démocratique, qui veut que les membres des différents conseils agissent en tant que personnes mandatées, remettant des avis et prenant position au nom du groupe qu'elles représentent. Il s'agit bien d'un mandat et non d'une participation en nom personnel. A ce titre, la Haute Ecole valorise la participation des personnels dans le cadre de leur charge de travail respective et organise les horaires des réunions en veillant à la possibilité de la présence de tous les groupes représentés. Les matières débattues dans les différents conseils font référence, au minimum, aux indications décrétales. Le Pouvoir organisateur peut confier des compétences complémentaires aux conseils.

Les compétences des différents conseils sont soit des compétences d'avis, soit des compétences décisionnelles.

L'articulation de ces compétences favorise la circulation de l'information au sein de la Haute Ecole et facilite la cohérence d'un système unique de gouvernance.

Le Pouvoir organisateur "Province de Namur", déléguant ses propres représentants dans les différents conseils, toutes les décisions prises sont subordonnées à l'accord du Collège provincial ou du Conseil provincial en fonction des matières faisant l'objet des décisions. Il faut donc entendre les décisions prises dans les conseils comme des propositions de décision.

Dans l'intérêt du dynamisme de la Haute Ecole et de l'utilité de créer des liens, une identité et une responsabilité dans chaque section, des outils de concertation propres à celles-ci tels que les conseils de classes, la concertation directe avec les étudiants ou leurs délégués, les groupes d'enseignants sont mis en place et organisés par les Directions de catégorie.

Modalités de circulation des informations

Afin d'optimiser la circulation des informations issues des différents conseils, la Haute Ecole a mis en place un système de centralisation/décentralisation de l'information.

Tous les rapports des réunions des différents conseils sont centralisés par une personne responsable de cet aspect de la gestion de la Haute Ecole. Celle-ci les communique alors aux différents membres concernés par voie informatique.

Les rapports approuvés sont mis en ligne sur la plate-forme informatique « EBAC », accessible à tous les membres du personnel.

Les canaux d'information utilisés dans la Haute Ecole

- L'affichage aux valves;
- Les casiers individuels des professeurs;
- Les casiers du personnel administratif;
- Les casiers du Conseil étudiants;
- Le site WWW.HEPN.BE;
- Les adresses courriel privées (avec l'accord de la personne);
- Les adresses courriel professionnelles HEPN;
- La plateforme « EBAC »;
- Les réunions d'information;

- Les adresses postales.

Les sources d'information légales et réglementaires :

- Les lois et décrets
- Les arrêtés royaux et les AGCF
- Les circulaires
- Les résolutions du Conseil Provincial de Namur
- Les arrêtés du Collège Provincial de Namur
- Le RDE et PPSC
- Les prévisions et réalisations budgétaires
- Les décisions de l'ARES
- Les contrats ou les conventions avec des tiers

Les autres sources d'informations :

- Les avis des commissaires du gouvernement de la FWB
- Les rapports d'activité ou/et de réunion
- Les dossiers, projets
- L'actualité

Chapitre VIII

Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute Ecole dans son environnement social, économique et culturel

De manière globale, par la diversité de ses sections et l'identité forte de chacune d'elles, par la pluralité des secteurs d'activités et la multiplicité des contacts qu'elle entretient, la Haute Ecole se positionne dans une fonction d'interface active, pivot d'intégration dans son environnement local, régional et international.

A titre d'exemples :

- Le site de Ciney, implanté dans un milieu rural où les relations interpersonnelles restent fortes, où les traditions et les liens tissés dans le milieu de l'agronomie sont source de nombreux échanges entre les professionnels du secteur, les enseignants et les étudiants. La présence sur le site, et à proximité, de nombreux acteurs de l'agriculture et de l'agronomie (EPASC, OPA, AWE, Pôle Fromager, ...) favorise les échanges mutuels.
- Au côté du bachelier en Gestion Hôtelière de la HEPN, sur le site "Citadelle", l'Ecole Hôtelière Provinciale de Namur, (enseignement de niveau secondaire) et le "Château de Namur", (hôtel-restaurant d'excellente renommée servant d'école d'application aux deux établissements), forment un « pôle hôtelier » qui favorise le développement d'une identification professionnelle hôtelière forte.
- Le site du "Campus provincial", accueillant la plupart des formations pour adultes organisées par la Province de Namur, permet aux étudiants de la HEPN de rencontrer d'autres étudiants de tous les âges et suivant des formations très diversifiées. Ce brassage quotidien participe ainsi à l'ouverture d'esprit, aux négociations inhérentes à la cohabitation plurielle et initie aux différences culturelles.
- Les journées Portes Ouvertes sont des moments de rencontre et de découverte qui permettent une bonne perception et une légitimation des filières de formation.
- Des collaborations étroites avec des spécialistes du secteur à travers des cours à contenus très spécialisés, la participation de membres extérieurs aux jurys des travaux de fin d'études, les relations privilégiées avec les responsables sur les lieux de stage favorisent la perméabilité entre les lieux de formation académique et les lieux de travail.

- La HEPN soutient activement l' asbl « anciens-hepn » qui regroupe les anciens de tous nos bacheliers. Les anciens sont régulièrement sollicités pour témoigner auprès de nos étudiants de leur expérience et parcours professionnel. Ces échanges, très constructifs, permettent aux jeunes :
 - de se projeter dans leur propre projet professionnel ;
 - de peaufiner leurs choix d'orientation ;
 - quand c'est nécessaire de se remotiver pour surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans leur parcours académique.

Chapitre IX

Définition des modalités de mise en oeuvre du contrôle de qualité au sein de la Haute Ecole

Dans le contexte d'harmonisation européenne et dans le respect des différents décrets promulgués par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Haute Ecole de la Province de Namur développe une démarche de gestion de la qualité constante et encourage une pratique réflexive visant l'amélioration continue de toutes ses composantes.

Elle veille notamment à :

Mener une politique de gouvernance visant à l'épanouissement de toutes les parties prenantes :

- en développant le sentiment d'appartenance à la Haute Ecole tout en respectant la culture propre à chacune des formations dispensées ou des différentes implantations;
- en privilégiant la dimension humaine des rapports entre la Direction, les équipes pédagogiques/administratives et les étudiants;
- en favorisant la cohésion au sein des équipes pédagogiques et administratives;
- en suscitant la participation active de toutes les catégories de personnel et des étudiants au sein des différents conseils ;
- en mettant en oeuvre une politique de communication et de diffusion de l'information interne et externe efficace.

Assurer la pertinence, la cohérence et l'efficacité de ses programmes

- en choisissant des enseignants reconnus pour leur expertise et leur expérience dans leur domaine d'activité;
- en assurant la formation continuée en fonction des développements technologiques;
- en menant une réflexion constante sur la cohérence de l'ensemble des dispositifs de formation ainsi qu'entre les différentes activités d'enseignement théorique et/ou pratique;
- en s'assurant que les ressources humaines et matérielles ainsi que les outils pédagogiques sont adaptés aux acquis d'apprentissage visés par ses programmes ;
- en adaptant régulièrement les programmes et les contenus de cours à l'évolution des professions et en harmonisant les pratiques;
- en entretenant des liens étroits entre les équipes pédagogiques et le monde professionnel dans lequel évoluent les étudiants;
- en stimulant les programmes d'échanges et de partages d'expériences avec des intervenants d'autres établissements belges ou étrangers ;
- en développant les programmes de mobilité internationale ;
- en sensibilisant les intervenants à la nécessité d'une auto-évaluation permanente de leurs activités ;
- en encourageant les étudiants à évaluer périodiquement les enseignements dispensés comme le prévoit le décret du 18 juillet 20082;

² Décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur.

- en appliquant une procédure d'évaluation constructive des enseignants, des enseignements et du personnel en général;
- en tenant compte du niveau de satisfaction des milieux professionnels qui engagent les étudiants diplômés.

Mettre en place des dispositifs d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants équitables et adéquats

- En permettant la flexibilité des parcours d'étudiants ;
- En organisant les mesures d'aide à la réussite ;
- En tenant compte des besoins particuliers ;
- En encourageant la mise en ligne des supports de cours sur la plateforme conformément aux directives du Décret de Juillet 2008.

Depuis 2005, la Haute Ecole s'est dotée d'une Commission Interne d'Évaluation de la Qualité (CIEQ) constituée d'un coordinateur, de représentants du corps enseignant et administratif et d'étudiants qui, outre les recommandations qu'elle émet en matière de gestion de la qualité, veille à la mise en œuvre des évaluations des programmes selon le cadastre de l'Agence d'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (www.aeqes.be) et dans le respect du Référentiel d'indicateurs qu'elle a développé.

La CIEQ constitue et coordonne des groupes de travail qui rédigent les rapports d'autoévaluation des programmes et organise la visite des experts délégués par l'AEQES. Suite aux recommandations de ces derniers, un plan d'action ayant pour but l'amélioration de la qualité des programmes est rédigé et la CIEQ veille à son exécution.

Par ailleurs, depuis 2007, la Haute Ecole s'inscrit dans la démarche du "Contrat d'Avenir Provincial" - CAP -, plan quinquennal d'actions ayant pour finalité de promouvoir l'intérêt général et la qualité de vie des citoyens en définissant les objectifs permettant à la Province de générer des projets dans les secteurs prioritaires qu'elle s'est choisis, comme l'enseignement. Ce plan quinquennal a été prolongé par le « CAP.2 » qui couvre la période 2013-2018. Cette démarche vise à rendre les activités menées par les services provinciaux plus efficaces. Elle s'appuie sur une méthodologie particulière qui comprend trois phases : la détermination des priorités stratégiques, l'établissement du diagnostic et l'évaluation des besoins, la définition des objectifs opérationnels.

Chapitre X

Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignement dispensé par la Haute Ecole

La Haute Ecole comprend l'interdisciplinarité comme un moyen d'élargir le champ des perceptions des différentes dynamiques à l'œuvre dans une situation complexe et constituant une démarche particulière de l'apprentissage.

L'interdisciplinarité est un mouvement d'articulation de différents savoirs entre eux produisant une dynamique particulière de compréhension des phénomènes observés et génératrice de créativité.

La Haute Ecole reconnaît toute l'importance de cette démarche face à la complexification des phénomènes tant économiques que sociaux et culturels.

Elle mesure également la difficulté de sa mise en œuvre face aux contraintes multiples de l'organisation des cursus et de positions pédagogiques de principe divergentes.

La Haute Ecole encourage et soutient les initiatives d'interdisciplinarité des enseignants. Elle

- organise la présence simultanée de plusieurs intervenants dans certains cours.
- reconnaît l'investissement lié à la participation aux organes de concertation dans les activités "services" à la Haute Ecole.
- facilite des aspects organisationnels inhérents à cette démarche.
- prend en charge l'essentiel de l'organisation lorsqu'il s'agit d'une activité transversale, proposée à plusieurs ou à l'ensemble des sections.
- encourage les travaux de fin d'études intégrant l'interdisciplinarité.
- incite les enseignants à suivre des formations mettant en œuvre l'interdisciplinarité.
- veille à une diversification des ouvrages de référence, revues, articles...en bibliothèque.

ANNEXE

La Charte de l'Enseignement officiel

Toutes les écoles officielles adhèrent à la charte suivante :

Dans un monde en transformation rapide

Pour une société toujours plus démocratique et solidaire

- qui vise à la promotion de tous ses membres et s'enrichisse des différences
- qui défende la liberté, favorise l'initiative et développe le sens des responsabilités
 - qui veille à la qualité de la vie

Pour former des personnes

- tolérantes, respectueuses des particularités et des choix de chacun
- libres, prêtes à confronter les points de vue sans à priori dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle
- ouvertes au changement et à la remise en question, capables de créer et d'innover
 - dotées de compétences solides et aptes à les actualiser en permanence
 - éprises de paix et de générosité, de justice sociale et de dignité humaine

Nous choisissons une Ecole

- officielle, voulue par la société civile et organisée pour former tous les futurs citoyens
 - démocratique, dans sa conception et dans sa pratique
 - attentive aux droits et aux devoirs de chacun
- favorisant le développement, dans un contexte de valorisation personnelle, de tolérance et de solidarité.